

Forum pour les conseillers et les auditeurs de PME

08 et 09 septembre 2022 (Champéry, 2 journées entières)

Public visé

Conseillers actifs avant tout auprès de PME, dans les domaines de l'audit, du conseil fiduciaire et des impôts

Contenu

- 1 conférence
- 6 ateliers
 - Droit fiscal
 - TVA
 - Droit
 - Audit
 - Etablissement des comptes
 - Assurances sociales

Conditions-cadres

Une large expérience des métiers fiduciaires forme un atout.

Vos avantages

Vous connaîtrez

- L'essentiel des nouveautés dans 6 domaines-clés

Vous saurez

- Anticiper, appliquer et agir en fonction des connaissances acquises

Date

08.–09.09.2022 2 journées entières

Lieu

Châteauform'Chalet de Champéry
Rue du Village 63
1874 Champéry
www.chateauform.com/fr/maison/le-chalet-de-champery/

Prix du séminaire

CHF 1880.– non-membre
CHF 1680.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- l'hébergement (nuit du 08. au 09.09.2022)
- Café d'accueil
- Les repas (le petit-déjeuner, les deux repas de midi et le repas du soir) et boissons
- TVA 7,7%

Hébergement

Les personnes qui ne désirent pas passer la soirée et la nuit à Champéry sont priées de le mentionner lors de leur inscription.

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 16 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

Responsable du séminaire

Benjamin Chapuis, expert-comptable diplômé, prof. Haute école de gestion Arc, Neuchâtel, associé, Qualité et Conseil Sàrl, Neuchâtel

Conférenciers

Conférence: De l'anthropomorphisme des personnes morales à un nouvel Univers humain-social transcendantal, issu des rapports entre les personnes physiques (genre physique) et les personnes morales (genre fictif)
Vincent Rivier, Juriste-avocat, préposé à l'Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel

Atelier Droit fiscal

Geneviève Page, avocate, experte fiscale diplômée, Oberson Abels SA, Lausanne
Emily Mizrahi-Meller, Avocate, Counsel, Oberson Abels SA, Lausanne

Atelier TVA

Fabrice Zingg, spécialiste TVA, TVA Conseils Sàrl, Fribourg et Genève
Umberto Ottavianelli, chef de domaine au sein de l'AFC-TVA, suppléant de la Cheffe de Division du Contrôle externe et responsable des contrôles fiscaux TVA pour la Suisse romande et le Tessin, Berne

Atelier Droit

Alexandre Gachet, LL.M. (Genève), avocat, associé au sein de l'étude Kellerhals Carrard, Lausanne
Anissa Hallenbarter, MLaw, avocate, Kellerhals Carrard, Lausanne

Atelier Audit

Stefan Elmiger, expert-comptable diplômé, partner et directeur, ASP Partner AG, Lenzburg
David Marchand, expert-comptable diplômé, associé, Fiduciaire Muller Christe & Associés SA, Neuchâtel

Atelier Etablissement des comptes

Jacques Grossen, expert-comptable diplômé, partner, Moore Stephens Refidar SA, Nyon
Déborah Dépraz, experte-comptable diplômée, partner, Moore Stephens Refidar SA, Nyon

Atelier Assurances sociales

Francine Oberson, Master of Science (MSc)
François Wagner, Expert fédéral en assurances sociales, Future Consulting Service Sàrl

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTSuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTSuisse SA (EXPERTSuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTSuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.-

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTSuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.

Programme

1 ^{er} jour	Thèmes	Conférenciers
09.00–09.30	Café de bienvenue	
09.30–09.45	Introduction – Organisation du séminaire	Benjamin Chapuis
09.45–10.30	Conférence De l'anthropomorphisme des personnes morales à un nouvel Univers humain-social transcendantal, issu des rapports entre les personnes physiques (genre physique) et les personnes morales (genre fictif)	Vincent Rivier
10.30–10.50	Pause-café	
10.50–12.30	1 ^{er} atelier	
12.30–13.50	Repas de midi	
13.50–15.30	2 ^{ème} atelier	
15.30–16.00	Pause-café	
16.00–17.40	3 ^{ème} atelier	
17.40–18.30	Check-in / Pause	
18.30	Selon les envies: brève escapade «sportive» et arrosée Apéritif et repas	
2 ^{ème} jour	Thèmes	Conférenciers
08.30–10.10	4 ^{ème} atelier	
10.10–10.30	Pause-café	
10.30–12.10	5 ^{ème} atelier	
12.10 - 13.30	Repas de midi	
13.30–15.10	6 ^{ème} atelier	
15.10	Fin du séminaire	

Atelier A

Comptabilité – Etablissement des comptes

- Déborah Dépraz
- Jacques Grossen

Atelier B

Révision

- Stefan Elmiger
- David Marchand

Atelier C

Fiscalité directe

- Emily Mizrahi-Meller
- Geneviève Page

Atelier D

TVA

- Umberto Ottavianelli
- Fabrice Zingg

Atelier E

Droit

- Alexandre Gachet
- Anissa Hallenbarter

Atelier F

Assurances sociales

- Francine Oberson
- François Wagner

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.